



REVUE DE PRESSE 19 JANVIER 2023



Musée des Tissus - vue aérienne. Visuel cabinet Rudy RICCIOITI



Les dépendances sud, côté rue des Remparts-d'Ainay, s'érigent sans dépasser l'hôtel Villeroy et un réel effort de verdissement est apporté avec la création d'un jardin derrière l'hôtel Villeroy. Visuel cabinet Rudy RICCIOITI



Quant à l'hôtel Neuf, sa hauteur reste maintenue à 15,5 mètres. Visuel cabinet Rudy RICCIOITI

LYON 2E

Moins haut, plus vert... Le musée des Tissus, version 2

Laurent Wauquiez, président de la Région, a dévoilé, ce lundi 16 janvier, les dernières évolutions du projet du musée des Tissus. Tout en respectant la signature architecturale présentée au concours, elles vont dans le sens des riverains : réduction de la surface totale du musée de 1 300 m², baisse globale de la hauteur des murs, ajout de verdissement et externalisation des collections.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, propriétaire du site, a levé le voile ce lundi en présence des partenaires, riverains et élus sur les modifications apportées au projet « Renaissance du musée des Tissus », projet phare du mandat du président Laurent Wauquiez.

On se souvient qu'à l'issue de l'enquête publique, l'été dernier, les commissaires enquêteurs avaient refusé de le valider, notamment au regard de l'impact pour les voisins du site qui s'estimaient « emmurés ». Ce qui a incité la Région à revoir sa copie et la Métropole à modifier son Plan local d'urbanisme (PLU-H), le 21 novembre 2022.

Les nouvelles esquisses présentent une réduction du gabarit, la création d'un jardin intérieur et l'externalisation de l'atelier de restauration et des réserves des œuvres textiles. En clair, moins de béton, puisque la Région a souhaité réduire la surface totale du musée de 1 300 m², et plus de verdure, deux points fondamentaux qui répondent aux attentes des riverains.

« Je suis heureux de sauver le

musée et la transmission. J'ai pris l'engagement auprès des riverains de graver dans le marbre par un acte notarial la sanctuarisation de ce projet », a annoncé fièrement Laurent Wauquiez.

Sur la hauteur, la conseillère du 2^e, Florence Verney-Caron, vice-présidente du groupement d'intérêt public du musée des Tissus, s'était déjà engagée, le 30 novembre 2022 à l'issue du conseil d'arrondissement, à garantir que le mur de la rue Auguste-Comte resterait à la même hauteur.

Une baisse de l'ensemble d'un étage

On sait désormais, au fur et à mesure des détails livrés par Laurent Wauquiez, que les hauteurs sont totalement revues en fond de parcelle, jusqu'à disparaître pour les riverains de la rue Auguste-Comte et que toutes les vues sont préservées. Les dépendances sud, côté rue des Remparts-d'Ainay, s'érigent sans dépasser l'hôtel Villeroy puisqu'un niveau est supprimé. Quant à l'hôtel Neuf, sa hauteur reste maintenue à

15,5 mètres. Le geste architectural est conservé à l'identique, vue de la rue de la Charité, avec une ouverture sur rue, du jardin. D'autre part, un réel effort de verdissement est apporté à la parcelle avec la création d'un jardin derrière l'hôtel Villeroy, et un verdissement des toits de l'annexe offrant ainsi une vue valorisante pour les voisins.

Le président de Région a ainsi souligné : « On a baissé l'ensemble d'un étage. On veut une réalisation sur le modèle bas carbone avec un combiné bois-béton développé par les entreprises de notre région. On réfléchit au rafraîchissement avec la nappe phréatique. Je n'aime pas l'installation de climatiseurs sur les toits, ils seront couverts avec des toitures en tuiles. »

Autre changement notable, la décision de l'externalisation des collections : « On va mettre les réserves ailleurs. On va travailler avec la ville de Lyon à un bâtiment en commun, ce qui permet de gagner 20 % de mètres carrés. Le projet est bien mieux comme cela. C'est un symbole pour nous et ce doit être un havre de paix », assure



Laurent Wauquiez qui a transmis tous les documents à Grégory Doucet.

Désormais, il reste trois étapes à franchir : le retour des riverains, le retour des services de l'État et la délivrance du permis de construire

souhaitée d'ici à trois mois. La livraison de l'hôtel de Lacroix-Laval du XVIII^e siècle, dont les travaux ont démarré en 2021, est prévue en 2026, celle de l'ensemble du projet en 2028.

Nadine MICHOLIN

60 MILLIONS

Le coût de la Renaissance du Musée des Tissus est estimé à 60 millions d'euros. L'État (Direction régionale des affaires culturelles) donne 10 %. Une somme jugée trop faible pour Laurent Wauquiez : « Il n'y a pas que les musées à Paris. Le musée des Tissus renferme les plus belles collections du monde », a déploré le président de la Région AURA. « J'ai toujours dit qu'on financerait le musée. On a réservé l'argent. Notre devoir, c'est de transmettre le patrimoine. »

69X16 - V1

RÉACTIONS

Isabelle Belval, association de préservation du quartier du musée des Tissus : « Cela va dans le bon sens. » Depuis deux ans, les membres de l'association de préservation du quartier du musée des Tissus qui se battent au nom d'une quarantaine d'habitants, contre le projet architectural de Rudy Ricciotti (choix de jury en janvier 2021) pour ne pas être emmurés, attendaient cette présentation avec impatience. Dès septembre 2022, ils ont fait déborder leur colère en conseil du 2^e arrondissement et n'ont jamais relâché la pression. Avec cette évolution du projet, le ton a changé. Ce lundi, Isabelle Belval, membre de l'association de préservation du quar-

tier du musée des Tissus, affirme : « Pour l'instant on a eu un entretien positif et constructif avec Laurent Wauquiez avant la présentation. On part dans une idée positive. On attend tous les documents pour les présenter aux adhérents de l'association. On va très vite revenir vers le président de la Région. On est plutôt contents et plutôt optimistes. Cela va dans le bon sens. » Emmanuel Imberton, ancien président de la CCI métropolitaine, ajoute : « On s'est battu pour ce musée et vous (N.D.L.R. la Région) avez réalisé ce beau projet avec ce trait d'union entre le passé et l'avenir. Il a fallu beaucoup de courage à la Chambre de commerce et d'industrie. Il aura fallu dix ans et

beaucoup de ténacité, de courage et d'argent pour voir ce musée rouvrir. » Pierre Oliver, maire LR du 2^e, quant à lui, se « réjouit que la Région et Laurent Wauquiez aient pu trouver une formule qui prenne en compte l'avis des riverains, tout en conservant l'esprit de sauvetage du musée. » Enfin, Olivier Golcer, pour le cabinet d'architecte Rudy Ricciotti, confie : « On fait un nouveau musée. L'hôtel Villeroy a subi des outrages. Aujourd'hui, le musée est devenu une énorme mécanique qui nécessite beaucoup d'espaces. Pour qu'un musée fonctionne, il faut des liaisons. On a réussi à introduire de vrais parcours et à trouver un registre architectural. »



Présentation du nouveau projet de rénovation du Musée des Tissus à Lyon. Avec Laurent Wauquiez pdt Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pierre Oliver maire du 2^e arrondissement de Lyon, Florence Verney-Carron vice-présidente du groupement d'intérêt public du musée des Tissus, Sophie Rotkopf vice-pdte à la Culture région AURA, et Olivier Golcer du cabinet d'architecte Rudy Ricciotti. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

EN CHIFFRES

■ Un projet d'une surface totale de 5 516 m²

En termes de surface, le projet du musée des Tissus est dessiné avec une surface totale de 5 516 m².

Pour autant, les priorités en termes d'espace et de fonctionnalités sont respectées :

- 1 141 m² pour les expositions temporaires du musée.
- 1 080 m² pour le parcours permanent.
- 489 m² pour un espace modulaire dédié aux événements (d'un seul tenant) au rez-de-chaussée de l'hôtel Neuf, à compléter par l'accès en R-1 de l'auditorium de 403 m² et un accès jardin.
- 399 m² sur trois étages dans l'hôtel des Tissus, pour un espace privatisable, qui peut être utilisé pour des séminaires et autres expositions temporaires.



Le musée des Tissus vu depuis la rue de la Charité. Visuel cabinet Rudy RICCIOTTI

Le premier projet de l'architecte star, Rudy Ricciotti, retoqué

Sauver l'institution... tel était clairement la volonté de la Région lorsqu'elle a acquis pour 1 € symbolique, le musée des Tissus. Un projet d'envergure d'un montant plus de 50 millions d'euros sur 8 000 m², dont les travaux ont débuté en novembre 2020.

La fin d'une série à rebondissements dans un dossier qui a pris une tournure politique. Sous perfusion depuis 2014, suite à la réduction de ses ressources par l'État, le musée des Tissus et des Arts décoratifs, qui appartenait à la CCI, a vu dans un premier temps son avenir menacé faute d'un accord trouvé entre la Région d'une part, la Ville et la Métropole d'autre part. Une pétition avec 135 000 signatures avait également été lancée pour sauver le musée. Tout s'est terminé officiellement avec la remise des clés à Laurent Wauquiez par Emmanuel Imberton, président de la CCI, le 14 janvier 2019. Mais l'histoire ne devait pas s'arrêter là.

En 2021, la rénovation du site a été confiée à l'architecte star Rudy Ricciotti qui prévoyait notamment la construction des grands bâtiments en bordure de l'enceinte du musée. Un projet retoqué en septembre 2022 à l'issue de l'enquête publique par les commissaires enquêteurs, qui refusaient de valider cette



Le premier projet a été retoqué en septembre 2022 à l'issue de l'enquête publique par les commissaires enquêteurs. Photo Progrès/Michel NIELLY

modification, pointant notamment l'impact pour les voisins.

Dans la foulée, la Métropole abandonnait l'idée de modifier son PLU-H pour permettre la réalisation de ce projet et la Région décidait de revoir sa copie. On en est là aujourd'hui : Laurent Wauquiez vient en effet de présenter son nouveau projet « Renaissance ».

Budget participatif de la Ville de Lyon : pourquoi la mairie du 2^e s'abstient

Sur le vote du budget participatif de la Ville de Lyon qui affecte 12,5 millions d'euros à 110 projets lauréats dans les neuf arrondissements, les élus d'opposition du 2^e notent une incohérence : la végétalisation de la place Bellecour qui appartient à la Métropole et non à la Ville.

« La Ville nous avait dit sa volonté de n'inscrire que des projets qui concernaient ses compétences. Ce qui peut s'entendre afin qu'il y ait une certaine efficacité dans la réalisation des projets et ne pas susciter de déceptions chez les habitants. Je relève que le projet phare est la végétalisation de la place Bellecour qui appartient à la Métropole » argumente Pierre Oliver maire LR du 2^e. « Quand j'ai posé la question à Chloé Vidal, adjointe déléguée à la démocratie locale, pour savoir pourquoi les projets d'installation de caméras et ils sont nombreux, ont été rejetés, on m'a dit c'est trop consommateur de moyens, de coûts de fonctionnement. On veut critiquer la méthode globale appliquée à ce budget participatif. L'idée peut être intéressante mais eu égard au mode de fonctionnement, à la sécurisation des votes puisque quelqu'un qui était dans les Landes pouvait voter comme un habitant du 2^e, j'invite à s'abstenir sur cette délibération. »

On retiendra que la végétalisation de la Place Bellecour s'inscrit à part au sein d'une enveloppe nommée « Toute ville » aux côtés de quatre autres dont la localisation reste à définir : des récupérations d'eau de pluie dans les écoles, boxes à vélo sécurisés, gîtes pour la faune dans les espaces verts et les bâtiments municipaux et encourager la pratique de l'escalade.



La végétalisation de la place Bellecour a recueilli le plus grand nombre de suffrages avec 1 514 votes. Les Lyonnais réclament sur ce site emblématique plus de végétalisation, de fraîcheur, des aires de repos ombragées et d'accès à l'eau (fontaines). La Ville prévoit un montant de 1 500 000 euros. Photo Progrès/MAXIME JEGAT

« 99 % des personnes concernées n'ont pas participé »

Pour sa part, le 2^e arrondissement hérite de neuf projets : des fresques à Perrache, installer des toilettes sur la place des Archives, ombrager l'école Germaine

Tillion, du mobilier ingénieux et ludique pour l'école Alix, des jeux pour tout-petits quai Rambaud, plus d'animations Chez Daddy, une œuvre d'art pour le sud de la Confluence, des bancs, une borne-fontaine et de nouveaux chemine-

ments pour la place de l'Hippodrome.

Pour mémoire, au cours de cette première édition, 1427 idées ont été déposées durant la période de dépôt. Les 217 projets soumis au vote ont recueilli 41 635 soutiens

par 6 147 votants. Sur ce point, si les élus ont approuvé à l'unanimité le budget participatif au conseil du 6^e, Anne Brugnera (Renaissance) a blâmé « l'échec de la participation citoyenne ». « La mayonnaise de ce budget participatif n'a pas pris et les Lyonnais, dans leur immense majorité, l'ont boudé... Sachant qu'il y a 440 000 Lyonnais de plus de 15 ans et 185 000 personnes qui viennent travailler à Lyon depuis les communes environnantes, cela fait au moins 625 000 personnes susceptibles de participer. 6 147 l'ont effectivement fait. Autrement dit, plus de 99 % des personnes concernées n'ont pas participé. Quel succès ! » a ironisé la députée du Rhône (4^e circonscription) qui a comparé la consultation sur les rythmes scolaires, dont le public cible était moins large, et qui avait attiré 15 000 participants en 2018. En prime, Anne Brugnera a égratigné l'exécutif sur sa promesse non tenue de donner plus de pouvoir aux arrondissements. Les élus des neuf arrondissements n'ayant pas pris part au sein de ce dispositif.

Nadine MICHOLIN

Les élus du 2^e s'opposent aux baisses de subventions culturelles de 40 %

L'attribution des subventions de fonctionnement général accordées à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros a fait réagir les élus d'opposition du 2^e qui ont reproché trois baisses significatives lors du conseil d'arrondissement mercredi 11 janvier. Le conseiller municipal Denis Broliquier (Droite, Centre et Indépendants), s'est révolté au sujet de l'association les Grands Concerts qui a pour objectif la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique et tient des concerts de musique baroque dans la chapelle de la Trinité. « Cette association fait un travail remarquable et voit sa subvention baisser de 40 % (60 000 € contre 100 000 €). C'est

ahurissant. Je ne peux approuver une telle baisse pour des gens qui accomplissent un travail extrêmement qualitatif. »

« Des baisses drastiques de 40 % »

Son successeur à la mairie, Pierre Olivier (LR) a renchéri : « Ce qui est surprenant c'est d'avoir eu pendant des mois, la Ville de Lyon et Nathalie Perrin Gilbert, adjointe à la culture, être vent debout contre la baisse de subventions culturelles de la Région AURA et pratiquer le même type de méthode en baissant de 40 % les subventions de bon nombre de belles institutions. On en dénombre trois, sur notre territoire, concernées par ces baisses drasti-

ques de 40 % ».

Le GRAME, Centre National de Création Musicale dont la mission principale est de permettre la création d'œuvres musicales nouvelles, l'accompagnement d'artistes et chercheurs en résidence, les rencontres entre les publics et les musiques contemporaines et dont le rayonnement est national voire européen ne perçoit plus que 105 000 € au lieu de 172 000 €. Enfin, l'association Silk In Lyon qui a pour objet notamment l'organisation du Festival de la Soie avec plus de 7 000 visiteurs sur l'édition 2021, voit sa subvention glisser de 35 000 € à 25 000 €.

N.M.

Patrimoine : le 2^e arrondissement bien servi par les rénovations

Le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) portait ce mois-ci sur le thème du patrimoine en présence de Sylvain Godinot, adjoint qui en a la charge à Lyon. Revue des travaux en cours à la demande du conseil de quartier Bellecour-Carnot et des comités d'intérêt local (CIL) Centre et Sud Presqu'île.

■ Statue de Louis XIV place Bellecour : restauration prévue fin 2023

« La propriété de la statue de Louis XIV incombe à la Métropole qui pilote la maîtrise d'ouvrage. Le 21 février, le chef de projet présentera la restauration en détail lors de l'atelier patrimoine » a dévoilé Sylvain Godinot à la demande du CIL Centre presqu'île. « Les travaux sont prévus courant 2023 et s'achèveront fin 2023. Le budget de 1,6 million d'euros a fortement augmenté. Cette somme est prise en charge par la Métropole, avec une contribution de la Ville non déterminée qui sera alignée sur celle de la DRAC. Il n'est pas prévu de remplacer les statues des Frères Coustou désormais à l'abri au musée des Beaux-Arts, ni d'en faire des copies. 275 000 euros sont consacrés à leur entretien. La statue Louis XIV est maintenant seule place Bellecour. »

■ Basilique d'Ainay : la Ville travaille à son inscription à la 5^e convention patrimoine

La DRAC et la Ville de Lyon programment sur plusieurs années la restauration des chapelles latérales de la Basilique d'Ainay. Contrairement aux églises Saint-Nizier et Saint-Bonaventure, elle n'est pas inscrite dans la 4^e convention. « Il y a une possibilité d'inscription à la 5^e convention (2024-2029) pour une signature avec l'État et le diocèse fin 2024. On va solliciter nos services en interne puis la Drac, le Diocèse et les maires d'arrondissement pour connaître leurs avis. La restauration débutera en 2025 sous réserve » a souligné Sylvain Godinot en réponse au CIL Centre presqu'île. Concernant le jardin attenant, les habitants proches de la Basilique aimeraient en bénéficier puisque ce jardin est inoccupé depuis le départ des élèves de l'école d'Ainay et de l'école Lucie Aubrac. « La ville ne peut rien faire sans l'accord de la paroisse, mais tout est possible » a avancé Sylvain Godinot à la question du CDQ Bellecour-Carnot.

52

Le nombre de monuments classés bâtiments historiques à Lyon dont 15 églises et pour lesquels la ville doit veiller à l'équilibre de l'entretien de ce patrimoine. Selon Sylvain Godinot, adjoint délégué au patrimoine et à la transition écologique à Lyon : « Le 2^e arrondissement est celui qui a le plus bénéficié de la 4^e convention patrimoine État/Ville de Lyon 2019-2024 (églises Saint-Bonaventure, Ainay, Saint-Nizier, grand orgue de Saint-François de Sales, statue Louis XIV). Plus du tiers des bâtiments historiques concernés par les rénovations se trouvent en centre-ville ».



Le budget de 1,6 million d'euros pour la rénovation de la statue de Louis XIV sur son cheval implantée au centre de la place Bellecour a fortement augmenté. Photo Progrès/Richard MOULLAUD

Le passage de l'Argue toujours au point mort

Éternel débat depuis plusieurs mandats, la restauration de la toiture du passage privé de l'Argue et son éventuelle fermeture la nuit n'avancent pas. Et pour cause sur ce site privé à usage public, la mairie n'est pas propriétaire du passage, tant au niveau du sol que du volume aérien très dégradé. Et ce passage ne dépend que du bon vouloir de ses copropriétaires. Pour autant, le lieu est moins touché qu'à une certaine période par les problèmes de propreté et de sécurité.

De la responsabilité des copropriétaires

« On constate que la verrière est dans un état très dégradé avec des morceaux de verre qui sont tombés ce qui a amené La Ville à poser un filet. Il faudrait conduire une restauration intégrale. Le travail réfléchi est porté par le Printemps autour de la requalification de l'îlot. Les ABF ont émis des recommandations » a répondu Sylvain Godinot aux questions du CIL Centre Presqu'île. « Ce site reste de la responsabilité des copropriétaires pour assurer sa sécurité. La Ville n'a pas de prise sur eux. Le seul objet de prise pour la ville serait des troubles à l'ordre public et des mises en danger d'autrui. Cela reste un projet de réno-



Le cœur en mosaïque qui fait battre le cœur du passage de l'Argue, a pris sa place après la disparition de la statue du petit Mercure, à maintes reprises volée et vandalisée. Photo Progrès/N. M.

vation du domaine privé. Sur une fermeture la nuit, la Ville ne peut agir seule sur ce passage privé. Sur les huit copropriétaires questionnés en février 2020 à ce propos, on a reçu trois courriers. My Presqu'île a renvoyé un deuxième courrier en octobre 2021. Si les commerçants locataires ont besoin de faire évoluer la situation, cela passe par leur capacité à mobiliser les propriétaires en passant par les régies et les syndicats. »

■ Église Saint-Bonaventure : fin des travaux en avril 2023

Les travaux de restauration de la façade principale de l'église Saint-Bonaventure sont en cours depuis fin 2021.

Les élus doivent voter une rallonge de 150 000 € sur l'enveloppe de 600 000 €, financée par la Ville de Lyon (500 000 €) et l'État (100 000 €) du fait de la corrosion des agrafes qui tiennent les pierres de façade.

La fin des travaux est programmée en avril 2023.

■ Mémorial de la Shoah : remise des candidatures avant l'été

Symbole fort du devoir de mémoire, le futur Mémorial de la Shoah sera érigé place Carnot en lieu et place de la statue *Allégorie de Lyon* située côté ouest. Elle-même séparée de ses groupes statuaire, les allégories Liberté, Égalité, et Fraternité ayant été déplacées dans le parc Bazin (Lyon 3^e).

« L'étude de sa relocalisation est en cours » a annoncé Sylvain Godinot au CDQ Bellecour-Carnot « Le mémorial sera une vigie à l'adresse des passants et générations futures sur une place où un espace public est déjà consacré à la République qui a du sens au cours des grandes tragédies avec Perrache qui a vu le départ des poilus en 1914 puis des déportations de la guerre de 1939-45. »

Ville (75 000€), Métropole (75 000 €) et Région (150 000€) contribuent au financement de cette œuvre privée. Le concours va être lancé au premier trimestre sous forme d'appel à projets avec un jury comprenant un membre de l'ABF. La ville prévoit une remise

des candidatures avant l'été. « Lyon est l'une des seules grandes villes d'Europe à ne pas avoir de mémorial de la Shoah » a rappelé le maire du 2^e, Pierre Oliver qui se réjouit de ce projet.

■ Port de l'Occident : réflexion en cours sur les usages des rives de la Saône

Le CIL Sud Presqu'île s'impatiente. À quand la requalification du Port de l'Occident quai de Saône construit en 1916 et propriété des Voies Navigables de France ? « Des études ont été menées en 2022 sur la structure du bâtiment pour une remise en état de la partie basse immergée. On travaille avec VNF, la Ville et la Métropole pour identifier le financement des travaux et le devenir des bâtiments de ce port. Au niveau du Sytral, on étudie des possibilités de navettes fluviales d'ici deux trois ans. On en est au stade de la réflexion sur les usages des rives de la Saône avec les partenaires publics » a répondu Valentin Lungenstrass, adjoint aux mobilités à Lyon.

N. M.

Eglise Saint-Nizier : à quand la restauration du Grand Orgue ?



L'orgue Merklin de Saint-Nizier, dont le grand buffet et la partie instrumentale sont classés au titre des Monuments Historiques, est muet depuis environ 1975. Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

Alors que la 1^{re} tranche de travaux inscrite à la 4^e Convention patrimoine État/Ville de Lyon 2019-2024 sera votée lors du conseil municipal jeudi 19 janvier, le maire LR du 2^e, Pierre Oliver va solliciter la Ville de Lyon afin que la restauration du Grand Orgue, soit inscrite à prochaine convention 2024-2029.

Que ce soit au CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) qui portait sur le thème du patrimoine sous la houlette de Sylvain Godinot, adjoint au patrimoine puis au conseil du 2^e le 11 janvier, il a beaucoup été question de la restauration intérieure de l'église Saint-Nizier en Presqu'île qui débute en septembre.

Les élus du 2^e voient loin et songent déjà au Grand Orgue de cette église, construit en 1885 par le facteur Joseph Merklin et muet depuis environ 1975. Ils vont réclamer que sa restauration soit inscrite à la prochaine cinquième Convention du patrimoine (2024-2029), sachant que le grand buffet et la partie instrumentale sont classés au titre des Monuments Historiques. « Il faut savoir que la paroisse Saint-Nizier en lien avec l'État a lancé des appels aux dons afin de restaurer le Grand Orgue » a souligné Pierre Oliver. Seuls les trois élus d'opposition, Valentin Langenstrass (EELV), Olivier Fernoux (EELV) et Nathalie Carlino (LEC), se sont abstenus sur cette question du maire.

En revanche, le conseil du 2^e a approuvé à l'unanimité, la délibération qui portait sur la restaura-

tion intérieure de l'église Saint-Nizier propriété de la Ville de Lyon et dont les études ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre cabinet RL & Associés (mandataire), pour un montant de 137 717 € HT.

Des travaux de septembre 2023 au 4^e trimestre 2025

Initialement, l'opération globale devait porter sur la restauration des bas-côtés, des dix chapelles latérales et des mosaïques de la crypte. « Ce budget significatif de 3 300 000 € TTC (NDLR : valeur octobre 2022, hors découverte éventuelle d'amiante), est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) » a mentionné Sylvain Godinot, adjoint de Lyon en charge du patrimoine et de la transition écologique lors du CICA. « La ville espérait réaliser l'intégralité de la restauration mais les études ont montré que le montant était largement plus important. Nous avons fait le choix de faire deux tranches de restauration. Pour la phase 1, l'opération va permettre de restaurer le bas-côté sud, les cinq chapelles latérales sud, les mosaïques de la crypte, et la mise en accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite. Le planning prévoit un démarrage des travaux en septembre 2023 jusqu'à la livraison estimée au 4^e trimestre 2025 ».

« On se réjouit de ces travaux qui vont être menés. C'est un beau projet. Les coûts des matériaux ayant augmenté, c'est pourquoi l'enveloppe de départ n'est plus suffisante » a abondé l'édile Pierre Oliver.

Nadine MICHOLIN

La Basilique Saint Bonaventure retrouve une pièce de son patrimoine

La Commission Patrimoine de la Basilique Saint Bonaventure avait fait une trouvaille dans les coulisses du bâti, des morceaux de statues brisées.

Après avoir refait le puzzle avec les différentes pièces récupérées, il est apparu un groupe de deux personnages, le Christ baptisé par Jean-Baptiste expertisée du XIX^e siècle. La signature de ce groupe en tilleul est Jean-Antoine Cubisole (1811-1877), sculpteur né au Puy-en-Velay (Haute-Loire), Prix de Rome.

Inauguration ce samedi

Cet ensemble sera inauguré ce samedi 14 janvier à 17 heures, en présence du Recteur Patrick Rollin, Bruno Cartier, chargé du Patrimoine Ville de Lyon, Bernard Berthod Conservateur du Musée de Fourvière et replacé dans la chapelle Saint Antoine de Padoue.

Une œuvre emblématique

Cette statue n'est pas une œuvre mineure, elle est emblématique. Peu de statues se retrouvent dans cette évocation du geste du baptême dans Lyon, la fontaine face à la Primatiale Saint Jean ou dans la Chapelle de l'Hôtel-Dieu, par exemple.

La Commission Patrimoine ne pouvait rester indifférente. Après des démarches auprès de la Ville, propriétaire, qui ne pouvait qu'appuyer la mise en œuvre de la restauration, l'Atelier Luc Vaganay a procédé à la restauration, une longue et minutieuse intervention dans les règles de l'art, qu'il détaillera lors de l'inauguration.



Saint Jean-Baptiste baptisant le Christ, une statue du XIX^e siècle retrouvée en morceaux dans les coulisses de la Basilique Saint Bonaventure. Photo Progrès/Françoise BUFFIERE

Un projet de restauration se construit en associant de nombreux partenaires. Des particuliers ou entreprises ont déjà annoncé une participation financière.

Basilique Saint Bonaventure Place des Cordeliers. Inauguration de la statue restaurée ce samedi 14 janvier à 17 heures.

Immeuble en péril rue Longue : un sentiment d'abandon

Quatorze mois après la déclaration du sinistre et l'arrêt de péril, les commerçants de la rue Paul Chenavard n'obtiennent aucune information et ont le sentiment d'être abandonnés. Conscients que le chantier va durer des années, ils réclament une requalification de la rue.

Les commerçants du quartier savent que le chantier va durer des années. Toutefois, ils éprouvent le sentiment d'être abandonnés. « Nous n'avons aucune information » déplore Fanny Hammerlin (Bonhomme de Bois) qui dans son sillage draine une quinzaine de commerçants du quartier. Depuis les travaux de consolidation de l'immeuble au 15 de la rue Longue et la réouverture des commerces fin janvier-début février 2022, le temps s'étire.

La fresque de Barthelemy Lanzini (Superposition) réalisée en mars 2022 pour redonner des couleurs à ce lieu sinistré, a mauvaise mine, devenue complètement taguée, à l'image des palissades changées pour la fête des Lumières.

« On voudrait une vraie réflexion sur la rue Paul Chenavard »

« On voudrait être tenu au courant plus régulièrement et avoir des éléments de projection. Au vu de la situation qui va perdurer, on voudrait une vraie réflexion sur la rue Paul Chenavard ! » réclame Fanny qui a expédié mercredi 4 janvier, plusieurs courriers aux élus de la Ville et de la Métropole de Lyon. En vain. Seul, Jean-Christian Morin (EELV), adjoint du 1er délégué à la Ville apaisée, mobilité, sécurité et salubrité s'est déplacé récemment.

Aux côtés de Margaux Petot (Optiques Alain Afflelou) et Vincent Gourlat (Bijouterie Histoires d'Art), la commerçante souhaite limiter un peu plus l'emprise du chantier et ouvrir davantage la rue Paul Chenavard aux piétons sur le côté droit. C'est qu'en prime, le chantier de ravalement de façade de l'immeuble de l'ex-école mater-



Fanny Haemmerlin (Le Bonhomme de bois Lyon Presqu'île) entourée de Margaux Petot (Optique Afflelou) et Vincent Gourlat (Bijouterie Histoires d'Art) coincés entre deux chantiers : l'immeuble en péril sis 15 rue Longue et le ravalement de l'immeuble 37 bis rue Paul-Chenavard, où se trouvait l'ancienne école maternelle Lévi-Strauss fermée en mars 2021. Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

Jean-Christian Morin : « Nous n'avons pas d'indication sur le démarrage des travaux »

Jean-Christian Morin, adjoint du 1er délégué à la Ville apaisée, mobilité, sécurité et salubrité affirme sans ambages que « le chantier est bel et bien à l'arrêt ». « C'est un lieu sinistré, à la voirie condamnée et pour lequel les expertises et conclusions doivent s'achever, avant que les travaux de consolidation puissent démarrer. Pour l'heure, nous n'avons pas d'indication sur leur démarrage. Il faut savoir comment ce sera pris en charge par les assurances. On est sur un immeuble avec plusieurs co propriétaires et la mairie n'est pas du tout prenante » précise-t-il.

Concernant la propreté du chantier, et notamment les travaux de ravalement de façade de l'immeuble 37 bis rue Paul-Chenavard, où se trouvait l'ancienne école maternelle Lévi-Strauss fermée en mars 2021, l'adjoint affirme : « L'injonction avait été donnée par la mairie déjà depuis longtemps, de rénover la façade. On essaie de faire bouger l'entreprise et gérer au mieux l'environnement pour qu'il soit le moins impacté possible ». D'autre part, Jean-Christian Morin mise sur le principe de précaution et réfute l'idée de réduire l'emprise du chantier : « Personne ne va s'engager à cela après un arrêté de péril et avant le démarrage des travaux de consolidation. » En revanche, l'élu du 1er rejoint le désir émis par les commerçants de requalifier la rue Paul Chenavard. Il cite le projet d'apaisement de la Presqu'île dont la concertation s'est déroulée du 20 juin au 30 octobre 2022 : « Le secteur de la rue Chenavard était prioritaire avant même le sinistre. Il peut faire l'objet d'une restructuration déjà fléchée, mais pas avant l'horizon 2024-2025 ».



Jean-Christian Morin, 2e adjoint à la Ville apaisée et la décentralisation municipale : « La mairie n'est pas du tout prenante ». Archive Progrès/David TAPISSIER

mars 2021, 37 bis rue Paul-Chenavard, impacte lourdement la physionomie du lieu.

« On a un commerce à faire vivre »

« Même si ça peut durer des années, essayons d'embellir un peu les abords du site pour maintenir une attractivité minimale de la rue. Le chantier est devenu une déchetterie à ciel ouvert. On a trouvé des radiateurs et un frigo. C'est nous qui appelons les services pour effectuer ce genre de signalements. On a un commerce à faire vivre. On est dans le centre-ville, l'un des plus beaux quartiers de Lyon et rien n'est fait » déplore Margaux Petot. « On voit bien que c'est au point mort et on sent qu'il y a de gros enjeux financiers avec des querelles d'experts à la clé. Pour autant, on recense une accumulation de petites choses qu'il suffirait de régler pour améliorer notre sort », renchérit Vincent Gourlat qui a perdu sa clientèle de personnes âgées qui ne peut plus se garer devant sa boutique.

L'expert judiciaire a validé le lancement des études pour la préparation à la reconstruction

Les trois commerçants pointent les problèmes de propreté, la mauvaise évacuation d'eau le long du trottoir du chantier et les odeurs qui remontent, un panneau inutile d'arrêt de bus, une circulation mal indiquée avec cette interdiction de tourner à droite rue de la Fromagerie, des plots gris installés de chaque côté de la rue Paul-Chenavard pour éviter le stationnement sauvage au lieu de l'implantation de bacs à fleurs.

Du côté de la Métropole, les services assurent que « l'expert judiciaire a validé le lancement des études pour la préparation à la reconstruction. Une première réunion était programmée courant décembre. Nous sommes toujours en attente d'un retour du syndic. » Autant dire que la Métropole ne peut s'avancer sur les délais sans avoir les résultats des études. En revanche, concernant les problèmes d'écoulement, elle s'appête à faire le lien avec le service voirie.

N.M.

Nettoisement des tags : une action qui se chiffre en millions d'euros

Lors du dernier conseil d'arrondissement, répondant à la question d'un habitant sur le sujet, Yasmine Bouagga, maire du 1^{er}, a tenu à préciser la position de sa municipalité par rapport au problème récurrent des tags.

Selon la première magistrate, la mairie d'arrondissement souhaite avoir une position équilibrée, à la fois de soutien aux artistes et à la création, y compris à la création libre, et de lutte contre les dégradations. « Du fait de son identité créative, le 1^{er} arrondissement est un haut lieu du street-art et compte des créateurs locaux mais aussi nationaux et internationaux. Mais il y a des personnes qui utilisent les murs pour taguer leur nom avec une logique de marquage de territoire voire parfois de marketing, qui, là, relève de la dégradation des bâtiments publics comme privés », souligne la maire.

Comment agir contre ces dégradations ?

« Plusieurs instruments sont à disposition, précise-t-elle. Le premier, c'est le signalement que nous indiquons de façon répétée aux habitants sur la plateforme



Les tags, une question récurrente sur le 1^{er} arrondissement. La Mairie porte plainte en cas de dégradations d'un bâtiment public, informe la maire du 1^{er}. Photo Progrès/Yves LE FLEM

Toodego. Ensuite, c'est l'outil de nettoyage avec le contrat d'assistance Façade nette. Nous faisons la promotion de ce dispositif auprès des copropriétés, puisque cela relève des propriétaires privés lorsque les dégradations sont sur des murs privés. S'il s'agit de dégradations sur des propriétés de la Ville, lorsque c'est possible, nous portons

plainte comme nous l'avons fait pour les tags obscènes inscrits sur la crèche Raymond qui ont été bien sûr par la suite nettoyés.

En parallèle, nous mettons à disposition des murs d'expression libre. Il en existe dans le parc Sutter et nous sommes en cours d'identification d'autres lieux adaptés. Dans nos interventions d'effacement de tags

dégradants, nous mettons la priorité sur la préservation du patrimoine bâti classé pour lequel le nettoyage est particulièrement coûteux. Cela se chiffre en millions d'euros. C'est également coûteux sur le plan écologique, les produits utilisés étant particulièrement nocifs. »

De notre correspondant
Yves LE FLEM

Les grands travaux lancés pour le pont Bonaparte



Le pont Bonaparte est long de 120 mètres et large de 21 mètres.

Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

La Métropole annonce qu'elle va engager d'importants travaux de réparation du pont Bonaparte à partir de la fin du mois de janvier. Ensuite, viendra le temps du chantier de la Voie Lyonnaise n°12.

C'est parti pour un an de travaux. En raison de l'âge du pont Bonaparte reconstruit en 1950, des travaux de réparation sont nécessaires et seront complétés par une rénovation des trottoirs, de la chaussée ainsi que par l'aménagement de la Voie Lyonnaise 12. C'est ce qu'annonce la Métropole, compétente en la matière.

Près d'un an de travaux

Le chantier, qui va débiter à la fin du mois de janvier, concernera d'abord des travaux de renforcement et réparations de structure du tablier mais aussi des travaux sur les superstructures. Ils permettront de réparer les fissures constatées sur les longerons sous la chaussée de la travée centrale, les éclats de béton au niveau des différents éléments structuraux de la travée centrale, l'étanchéité généralisée à l'ensemble de l'ouvrage, les désordres sur les garde-corps (parapets en pierre).

À la suite de cette première tranche de travaux, le chantier de mise en œuvre de la Voie Lyonnaise 12 traversant le pont sera lancé.

Les circulations piétonnes, cyclistes et automobiles seront maintenues durant toute la durée des travaux à l'exception d'une période d'un mois, à l'occasion de la pause estivale de mi-juillet à mi-août durant laquelle seuls les piétons et les cyclistes pourront traverser le pont.

L'ensemble des travaux durera jusqu'au mois de décembre 2023.

A noter que ce pont est le seul - avec le pont Clémenceau - à pouvoir supporter les charges des convois exceptionnels - jusqu'à 100 tonnes - devant transiter par la ville de Lyon en franchissant la Saône.

Terrasses : « Tant que le règlement n'est pas établi, on n'est pas tranquille »



Stéphane Pelletier, patron du Broc'Bar, 20, rue Lanterne, craint pour sa terrasse et pour les horaires de nuit en attendant la nouvelle réglementation. Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

Bien que la concertation sur les terrasses à Lyon devrait s'achever courant février en attendant la nouvelle réglementation dans les mois à venir, le patron du Broc'Bar, Stéphane Pelletier ne lâche pas prise. Comme nombre de restaurateurs et cafetiers, il craint pour sa terrasse et les horaires de fermeture.

« J'attends toujours une réponse du maire de Lyon ! » Stéphane Pelletier n'en démord pas. L'envoi de son courrier adressé à Gregory Doucet le 9 septembre 2022, est resté lettre morte. En revanche, sur les réseaux sociaux, sa lettre a été partagée 245 fois et de nombreux messages soutiennent sa révolte.

Avant de dévoiler sa nouvelle réglementation en 2023, « une réglementation qui s'appliquera partout, et de la même manière pour tous », a prévenu Camille Augéy, adjointe au commerce de Lyon, la ville de Lyon a lancé un questionnaire le 29 août dernier (clôture le 30 septembre 2022), plusieurs réunions de concertation avec les pros, les usagers et des ateliers en octobre et novembre 2022.

Il n'empêche, l'inquiétude demeure alors que la mairie centrale fait savoir que, pour le moment, rien n'est acté. La concertation n'est pas terminée et devrait s'achever courant février avec un dernier atelier regroupant des représentants des commerçants d'ici là.

Un décalage assumé pour laisser plus de temps pour tirer le bilan et analyser techniquement les propositions avant un règlement finalisé dans les mois à venir,

avec certainement un temps d'annonce des points importants en février-mars.

Certains craignent pour leur terrasse, d'autres ont peur que les horaires de nuit soient revus à la baisse (22 h 30). Stéphane Pelletier, monte au créneau pour sa terrasse, qui occupe trois rangées de tables et de chaises à l'angle de la rue Lanterne (Lyon 1^{er}). Il n'a assisté qu'à une seule réunion, l'atelier du 17 octobre dédié aux professionnels : « Nous n'étions que deux avec Christophe Cédà, du 203 », ironise-t-il.

Pour la Ville, c'est un espace public et non privé

À l'ombre du mûrier à feuilles de platane, le patron du Broc'Bar s'agace de « l'irruption de la municipalité dans les affaires privées après que le covid a ruiné de nombreux commerces », quand la Ville rétorque « qu'il s'agit d'espace public et non privé ».

« Un représentant de la DECA est venu me dire que je ne devais pas installer de parasols, ni de lanterne dans l'arbre, mais ça fait 18 ans que ça dure et c'est l'identité du lieu ! La Ville veut m'enlever la troisième rangée côté rue pour élargir l'espace probablement à des fins de voies piétonnes, de plantations ou autres. Alors, j'ai installé des tabourets à la place des chaises afin d'avoir moins d'emprise sur le trottoir », se défend-il.

Une pétition pour défendre les terrasses de la place Sathonay

Stéphane Pelletier n'est pas le seul à être sur le qui-vive. Dès juin 2021, l'association de commerçants la Vitrine des Pentes (Lyon 1^{er}) lançait une pétition « Touche pas à ma terrasse » en vue du projet d'aménagement de piétonnisation et végétalisation de la place Sathonay.

Nelly Sitbon, qui compte

70 restaurants et bars parmi ses 165 adhérents, témoigne : « Tant que le règlement n'est pas établi, on n'est pas tranquille. On a assisté à toutes les réunions. Y compris celle où les usagers ont défendu la cause des terrasses comme étant des facteurs de lumière, protection, sécurité et animations. Que vaut, en pourcentage, un ou deux riverains comparés à des centaines d'usagers ? », questionne la présidente de la Vitrine des Pentes. « Le bras de fer nous oppose aux collectivités. Certes, la terrasse est une question de droit d'espace public, mais cet espace public est exploité par un gérant qui paye une redevance. Il y met de la vie, de l'animation, du mobilier qui contribue à son identité. On demande un minimum de considération et d'écoute. Il faut faire confiance aux professionnels » argumente Nelly Sitbon.

Nadine MICHOLIN

Geoffrey Clavel : « Une vraie déclaration d'amour des Lyonnais pour les terrasses »

En septembre 2022, l'Umih du Rhône, première organisation professionnelle des cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit, publiait une alerte « Terrasses en péril » afin d'encourager le maximum de Lyonnais à remplir le questionnaire de la Ville de Lyon du 29 août au 30 septembre 2022 sur la plateforme Oyé.

Suite à cette opération de « com », une très forte mobilisation des Lyonnais se prononçant en faveur des terrasses a réconforté les représentants de l'Umih. « C'est une vraie déclaration d'amour des Lyonnais pour les terrasses », jubile Geoffrey Clavel. « Nous suivons la concertation depuis presque un an et nous sommes présents à toutes les réunions ». Pour autant, le président de la branche cafés et brasseries à l'Umih du Rhône ne veut pas agiter le chiffon rouge : « On travaille en bonne intelligence

avec la mairie sur les bases d'une négociation constructive. On reste mobilisé pour faire en sorte que les règles ne changent pas outre mesure et qu'elles permettent au mieux de vivre ensemble afin de calmer et apaiser les relations de voisinage dans certains quartiers » argumente Geoffrey Clavel qui poursuit « On est capable de s'engager sur un cahier des charges et de sanctionner si on observe des dysfonctionnements. L'idée avec cette nouvelle réglementation, c'est de repartir sur de bonnes bases et de diminuer les situations critiques. »

Et l'intéressé de conclure en plaisantant : « En revanche, si on prend un coup de poignard, on a bien retenu les propos du maire sur les jeunes militants écologistes, on sera nous aussi mener des actions de désobéissance civile ! »

N. M.